



Ville de Théza

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DES PYRENEES ORIENTALES
MAIRIE DE THEZA

Envoyé en préfecture le 20/05/2025

Reçu en préfecture le 20/05/2025

Publié le

ID : 066-216602086-20250519-202025-DE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N°20/2025
Objet : Périmètre du PAEN

Membres : 18

Présents : 15

Procuration : 3

Voix délibérative : 18

**Date de la convocation :
15.05.2025**

**Date d'affichage :
22.05.2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le Lundi Dix-Neuf Mai 2025 à 18h30, le Conseil Municipal de la Ville de Théza régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la salle du Conseil de la commune en séance publique, sous la présidence de Jean-Jacques THIBAUT, Maire

Présents : Jean-Jacques THIBAUT ; Marc GIMBERNAT ; François MOUTTE ; Lydie MAJORAL ; Suzanne SICARD ; Laurent TOIX ; Robert DIAZ ; Patricia BAILLEUL ; André PRADIER ; Michèle VALDENNAIRE ; Marie-Odile BEAUVOIS ; Thierry SOLDA ; Philippe GARCIA ; Cécile GRIVOIS-DONAT ; Sophie SALA

Absents ayant donné procuration : Magali ROUGE (donne procuration à François MOUTTE) ; Nicolas MOREL (donne procuration à Laurent TOIX) ; Laurent DESAINRIQUER (donne procuration à Jean-Jacques THIBAUT)

Secrétaire de séance : Marc GIMBERNAT

Le Maire expose à l'Assemblée,

Monsieur le Maire rappelle que la loi du 23 février 2005, relative au développement des territoires ruraux, attribue au Département la possibilité de mener une politique en faveur de la protection et de la mise en œuvre des espaces agricoles et naturels périurbains.

Madame la Présidente du Conseil Départemental des Pyrénées Orientales a soumis à la commune, pour accord, le projet de création de périmètre de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains (PAEN) et le projet de programme d'action, en application des articles L 113-16, L 113-21, R 113-20 et R 113-25 du Code de l'Urbanisme.

Monsieur le Maire présente le projet de périmètre ainsi que le programme d'action qui repose sur les objectifs suivants :

- Axe 1 : Changement climatique et gestion de l'eau
 1. Améliorer la capacité de rétention hydraulique des sols par l'utilisation de matière organique locale
 2. Favoriser l'infiltration des eaux de pluie par la mise en œuvre d'un ensemble de dispositifs
 3. Cultiver l'eau en améliorant la couverture végétale du territoire
 4. Mise en place d'une stratégie « eau »
 5. Stocker l'eau tout en préservant les milieux naturels
 6. Favoriser les économies d'eau
 7. Sensibiliser aux économies d'eau
 8. Accompagner les acteurs pour l'agriculture de demain
- Axe 2 : Foncier et partage du territoire
 9. Réguler le foncier agricole via le recours au droit de préemption
 10. Mobiliser les outils d'aménagement foncier
 11. Sensibiliser les propriétaires à la mobilité foncière
 12. Mettre en place des moyens de lutte opérationnels contre la cabanisation
 13. Encadrer le développement des centrales photovoltaïques au sol
 14. Mise en place d'outils opérationnels pour l'entretien et la remise en culture des friches
 15. Sensibiliser les habitants et acteurs du territoire pour limiter les conflits d'usage
- Axe 3 : Biodiversité et paysages
 16. Préserver les zones humides
 17. Développer les supports et les pratiques favorables à la biodiversité et aux paysages par les collectivités
 18. Encourager le recours à des pratiques agricoles favorables à la biodiversité
 19. Maintenir un corridor écologique le long du Canal d'Elne
 20. Mise en place d'outils pour lutter contre le développement des espèces invasives

- **Axe 4 : Entreprenariat agricole**

21. Veiller à ce que les projets AgriPV portés soient des projets à
22. Etudier les possibilités d'étendre les réseaux d'irrigation existants
23. Mieux accompagner les nouveaux agriculteurs dans leur installation sur le territoire
24. Prendre en compte les contraintes du logement saisonnier agricole
25. Favoriser l'intégration de la production locale et de qualité en RHD (Restauration hors domicile – loi EGALIM) et sur les circuits courts
26. Diffuser largement les règles de construction en zone agricole des bâtiments nécessaires aux exploitations
27. Proposer un plan d'aménagement, de relocalisation et de mises aux normes des potences agricoles
28. Lancer une réflexion pour étudier l'implantation cohérente de plusieurs boutiques paysannes
29. Encourager le développement de l'agritourisme via des formations, de la promotion événementielle et la marque « bienvenue à la ferme »

Monsieur le Maire présente également la carte du périmètre du PAEN (carte annexée) et propose au Conseil Municipal de délibérer sur ce projet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Approuve le projet de création du périmètre de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels péri-urbain et le programme d'action tel que présenté
- Autorise Monsieur le Maire à accomplir l'ensemble des formalités afférentes à l'exécution de la présente délibération

Le Maire

Jean-Jacques THIBAUT



Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
Pour copie certifiée conforme à l'original
A Theza le 20.05.2025